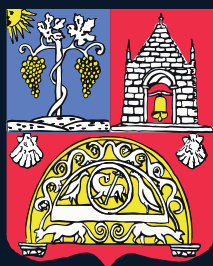


N°64

Le Trait d'Union...

Bulletin municipal
de la commune de
Tauriac 33710



Terre saine
Communes sans pesticides

Sommaire

P.2 Le mot du Maire

P.3 Vie municipale
Résumé des conseils municipaux
CMJ
Recensement

P.4 Vie communale
Cimetière, City stade
Voirie, feux d'artifice,
Repas des aînés
Cérémonie des vœux

P.5 Vie associative

P.6 Zoom sur
Château Macô
A. L. Paysage

P.7 Infos utiles
Réglementation des haies
Permis de louer et de diviser

P.8 Infos utiles

Le Trait
d'union
Tauriac
Janvier 2023

Le mot du Maire

Chères tauriacaises, chers tauriacais, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette année 2023.

L'année passée a vu éclore deux projets phares : 2022 aura été l'aboutissement des travaux de l'école de TAURIAC et du pont de la Marzelle. Après 18 mois de travaux, l'inauguration du groupe scolaire a eu lieu le 17 septembre 2022.

Les enfants, les enseignants et les agents de la municipalité peuvent désormais profiter de ce nouvel espace avec ses nouveaux équipements.

Le deuxième projet important a été le pont de La Marzelle qui était fermé depuis mai 2020. Depuis cette date, une partie de nos concitoyens étaient coupés du village. Après 2 ans d'étude et de travaux le pont est désormais réouvert à la circulation depuis octobre 2022. Je profite de ce moment pour remercier la famille Corporandy de nous avoir donné l'autorisation d'installer la base de vie du chantier sur un terrain leur appartenant, ce qui a grandement facilité la réalisation de cet ouvrage.

Également divers travaux d'entretien des bâtiments ont été réalisés. Comme la modification de l'accès à l'appartement au-dessus des classes de l'école primaire, les travaux de division dans un grand appartement de la commune afin d'en faire un T3 et un T2. Ce qui permet d'accroître l'offre locative.

L'amélioration de l'accès au cimetière, avec un portail automatisé fut aussi une de nos priorités en 2022. Tout comme l'installation de la fibre dans l'école et à la mairie.

Pour tout cela, je remercie le collectif de l'équipe municipal et l'ensemble des agents pour avoir fait preuve d'adaptabilité et de réactivité dans ces moments forts.

L'année 2022 a vu également une activité festive et associative des plus fortes ! Nous avons pu partager nombre de moments ensemble à travers : le marché, la fête foraine locale, les Forums associatifs, la Frairie et les diverses activités proposées par les associations.

La municipalité a souhaité que les salles soient mises à disposition gratuitement la semaine et de fait, le milieu associatif s'en porte mieux.

2022 fut une année animée, active et énergique ! Avec le collectif de l'équipe municipale, 2023 sera placée sous le même signe, avec la poursuite de nos engagements !

Les prévisions pour l'année 2023 sont ambitieuses, nous souhaitons :

Terminer l'aménagement de la parcelle du city stade avec en prévision une ouverture au public avant l'été.

L'amélioration qualitative et sécuritaire de l'entrée du village route de Monet.

L'acquisition d'un terrain pour le futur verger partagé et la future réalisation d'un parking.

La mise en sécurité de notre commune par l'installation de vidéo protection, en centre bourg et à la Lustre.

Préparer les réseaux d'assainissement et d'adduction de l'eau potable sur le chemin de la Node pour le futur lotissement. Et ainsi réaliser un réseau approprié pour desservir ultérieurement la rue des Gombauds.

Décaler les zones 50 et 30 de la rue des Gombauds et réaliser des chicanes pour ralentir la circulation et sécuriser l'entrée de bourg. Poursuivre l'étude pour le PLU ou PLUi.

Préparer l'étude pour les abris bus communaux servant aux ramassages de nos écoliers pour la liaison Tauriac-Lansac.

Mais aussi nous prévoyons de continuer la rénovation des bâtiments municipaux, comme l'amélioration du marquage au sol et de certains croisements... nous vous tiendrons informés des choix dans les mois à venir.

Je vous souhaite une belle année 2023, beaucoup de bonheur et une bonne santé à tous.



Résumés des conseils municipaux d'octobre à décembre 2022

- Non valeurs : (article 6542) pour 9752 € dette BENOIST. M. le maire demande au Conseil l'autorisation de se mettre à jour de cette dette de manière définitive.

- Charges en personnel : revalorisation du SMIC suivant le point d'indice.
Vote pour à l'unanimité.

- Augmentations de 2%
Cimetière : concessions 53 € le m²
Emplacement case urne 718 €

- Salles communales :
Pour les associations de la commune gratuité en semaine.
Pour les associations hors commune et pour tout particulier se référer à la grille de tarification sur le site internet de la mairie.

- Garderie périscolaire : Le calcul de la tarification se fait au mois.

- Recensement des Zones Humides (Syndicat du Moron) : La commune de Tauriac, classée en secteur 1, fera l'objet d'une étude en priorité.

Les comptes rendus des Conseils municipaux sont disponibles sur le site internet ou consultables en mairie.



Tu as entre 8 et 12 ans,
Tu habites Tauriac,
Tu es en CE2, CMI, CM2, ou en 6è.

Ton objectif :

Faire entendre tes idées, développer des projets, devenir acteur de ta commune. Proposer et participer à la réalisation concrète d'actions en faveur des enfants... et des jeunes de la commune.

Un engagement pour l'intérêt général : les membres du CMJ représentent tous les jeunes tauriacais et pas seulement ceux de leur école.

À titre exceptionnel, il est proposé aux jeunes élus de la précédente mandature, de poursuivre leur investissement une année supplémentaire, leur mandat ayant été largement perturbé par la situation sanitaire.

Pour cette année, le CMJ comptera donc non pas 10 membres, mais 15.

Prochaines élections du CMJ dans le courant du mois de juin 2023.

Élus pour un mandat de deux ans.



Le recensement de la population 2023 aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Les trois agents recenseurs nommés sont (de gauche à droite)

Martine GASCON, Véronique COSSE et Joëlle GAGNEROT.



Elles ont déposé dans les boîtes aux lettres les notices pour les réponses internet au début de la campagne de recensement et passeront au fil de l'eau durant cette période chez les habitants n'ayant pas donné de réponse par internet.

Merci de leur réserver un bon accueil.

Vie communale

Cimetière



Pour rappel, actuellement, certaines concessions font l'objet d'un constat d'abandon. Aux fins d'affiner nos recherches, nous demandons aux propriétaires, ayants-droits ou successeurs de concessions de bien vouloir les remettre en état de propreté et de solidité. Dans le cas d'un doute ou de demande de renseignements complémentaires, merci de vous adresser à la mairie.

Nouvelles du City stade

L'aménagement de la parcelle autour du City stade est en cours avec un objectif d'ouverture avant l'été.

Voiries

Route de Monnet : l'aménagement qualitatif et sécuritaire est en prévision pour le budget 2023. Des mesures de sécurité vont être mises en place afin de sécuriser l'entrée du bourg.

Tirer un feu d'artifice depuis chez soi.

Avant de vous lancer dans un spectacle pyrotechnique, il est vivement recommandé d'interroger la mairie pour savoir si des interdictions ou des limitations existent. Le maire de la commune peut en effet interdire ou limiter le tir de feux d'artifice, s'il présente un danger pour l'environnement (article L557-8 du Code de l'environnement) ou un risque pour la sécurité de la population. Le risque d'incendie ou de blessures est réel lors d'un spectacle pyrotechnique. Les feux d'artifice sont composés de matières pyrotechniques dangereuses pour la sécurité. Les feux d'artifice sont classés en 4 catégories, selon leur dangerosité et leur niveau sonore (article R557-6-3 du Code de l'environnement). La 4^{ème} catégorie est réservée aux professionnels.



Le retour du repas des aînés

Après deux ans d'épidémie, Vendredi 11 novembre, 75 tauriacais ont pu participer au repas des aînés.

Ils ont pu déguster un repas préparé par le traiteur de Pugnac/Tauriac « aux délices de Benjamin » ainsi que des apéritifs et des gâteaux préparés par notre boulanger. Une animation dansante était prévue. Elle a été complétée par un petit concert d'un habitant de Tauriac.



La cérémonie des Vœux

Le 20 janvier, la traditionnelle cérémonie des vœux a rassemblé dans la Salle des Fêtes nombre d'habitants de Tauriac. M. le maire, entouré des conseillers municipaux a fait notamment un point sur les travaux effectués en 2022 : l'école et le pont de la Marzelle. L'année 2023 sera centrée entre autres projets, sur l'aménagement du City stade et l'amélioration des entrées du village, rue des Gombauds et rue de Monnet. Un verre de l'amitié et le partage de galettes ont clôturé cet événement.



Le chemin des écoliers

Qui sommes-nous ?

Des « parents bénévoles » des deux écoles de LANSAC & TAURIAC qui organisent des événements dont les bénéfices servent à financer des projets scolaires (sorties, équipements, etc...). Les manifestations se déroulent sur les 2 communes (LANSAC et TAURIAC).

Nous sommes une équipe dynamique et volontaire : rejoignez-nous.

- 25 mars, Loto - Salle des fêtes de TAURIAC

- 08 avril, Chasse aux œufs avec pique-nique partagé - Moulin de LANSAC

- 14 mai, Vide grenier - Salle des fêtes de LANSAC

Nous vous attendons **NOMBREUX**
Suivez-nous sur Facebook :
Association Le Chemin des Ecoliers

2 rue des écoles 33710 TAURIAC
Tél. 06 29 92 37 07

(Pascale - Présidente)

lechemindesecliers33710@gmail.com



Tai chi & Qi gong Tauriac

Energie interne et développement relationnel.

Tél. : 06 88 54 97 02

taichietrenordgironde@gmail.com

Le Qi gong est une pratique corporelle énergétique, en lien avec la respiration, le travail d'ancrage autour de l'axe du corps. Accessible aux débutants de tous âges. **Les mardis** de 9h00 à 10h00 - Salle des Associations.

Le Tai chi pratiqué dans nos cours est l'étude de la forme Yang ancienne aux 108 mouvements. Outre l'équilibre, l'ancrage, la présence, c'est aussi un travail de mémorisation corporelle (proprioception).

Les lundis à 18h15 salle des Fêtes



L'association de Sauvegarde du Patrimoine de Tauriac

Vous présente ses meilleurs vœux pour 2023 et vous informe qu'une collecte des déchets sur la commune sera organisée par nos soins le samedi matin 25 mars. Rendez-vous devant l'église à 9h00. Merci d'avance de votre participation !

Anim'Tauriac

Atelier théâtre Adultes-enfants D. Délires (salle des Fêtes) les mardis de 18h à 20h.

Samedi 18 mars à 19h30 salle des Fêtes : Théâtre « le mot » d'après V. Hugo. Entrée 5€

Atelier création artistique adultes-enfants (salle des associations) en partenariat avec l'association « C'moi qui l'ai fait » les 7 et 14 février, les 11 et 18 avril.

Décoration de Pâques : le 8 avril
Décoration Fête des Mères : le 13 mai.

Concours dessin adultes-enfants du 1^{er} au 28 février sur le thème de « l'eau et vous », au format A4. Nombreux prix dans 4 catégories.

Inscription/participation 2 €.

11 mars : remise des prix.
Exposition les 11 et 12 mars dans la salle des associations.

Règlement et inscriptions :
ou 06 02 24 51 69

ou anim.tauriac@gmail.com

L'association EVS la C.L.E.F DES CHAMPS

Espace de vie social et lieu d'accueil de la parentalité, la C.L.E.F des champs domiciliée à Bourg propose de nombreux ateliers pour enfants et adultes, et des sorties familles.

Depuis janvier 2023 un contrat local d'accompagnement à la scolarité (C.L.A.S.) est mis en place avec l'école primaire de Lansac les lundis, mardis et jeudis.

Pour + d'infos : 05 57 68 39 39 ou 06 76 98 33 34

laclefdeschamps@orange.fr -
laclefdeschamps33.org -
FB : LACLEFDESCHAMPS2021

Zoom sur...



La famille Mallet est sûrement l'une des plus anciennes familles de notre village puisque des titres de propriété datant de la fin du XIXe siècle ont été trouvés par les actuels propriétaires du château Haut-Macô avec notamment des achats de vignes.

Hugues Mallet et sa sœur Anne ont repris l'exploitation de leur père en 2004 lorsqu'il a fait valoir ses droits à la retraite. Ils exploitent actuellement 56 ha de vignes situés à Tauriac mais aussi à Prignac-et-Marcamps et à Bourg sur Gironde.

Propriétaire-exploitant, ils élaborent leur propre vin qu'ils vendent par correspondance aux particuliers ainsi qu'aux grossistes. Tout au long l'année, ils accueillent des visiteurs à qui ils font découvrir leur passionnant métier. N'hésitez pas à venir visiter leur château situé rue des Gombaud et à déguster leur excellent vin.



Ancien membre du commando Hubert, **Alain Fedou** s'est reconverti il y a 25 ans en gérant la partie viticole du Château de La Grave à Bourg sur Gironde.

Il a choisi de se diriger ensuite dans l'entretien d'espaces verts et a fait une formation de paysagiste. Il a monté son entreprise en 2001.

«Al création paysage» propose actuellement l'entretien d'espaces verts, la création de jardins, des terrassements, des décorations...

Alain Fedou a aussi effectué une formation de géobiologie qui lui permet de prendre en compte les effets des sols et de positionner les plantations aux bons endroits, de chercher les sources et veines d'eau afin de mettre en place un éventuel forage.

Il travaille en partenariat avec des artisans du secteur comme par exemple de foreur de Prignac et Marcamps Monsieur Vert ou CMJ ferronnerie de Tauriac.

Le premier travail d'un paysagiste est le conseil par rapport à vos envies.



Le Trait d'Union...

la réglementation des haies

C'est toujours bon à savoir, mais surtout à appliquer, afin de mieux vivre ensemble.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

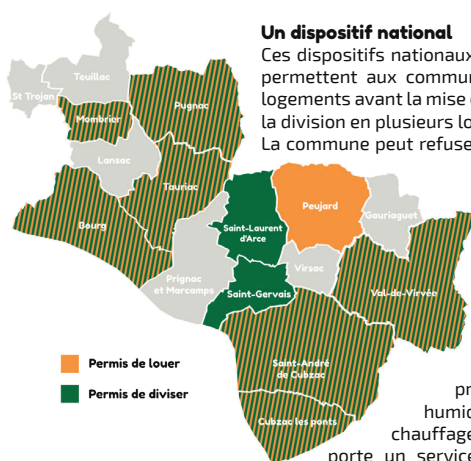
En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.

Les services municipaux, quant à eux sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.



PERMIS DE LOUER ET PERMIS DE DIVISER : LE GRAND CUBZAGUAIS PART EN LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT

Les communes du Grand Cubzaguais s'engagent dans la lutte contre le mal logement avec la création d'un service commun ayant vocation à assurer la délivrance des autorisations préalables de mise en location (« Permis de louer »), des autorisations préalables aux travaux de division de logements (« Permis de diviser ») sur les communes concernées. Ces mesures à destination des propriétaires bailleurs visent à prévenir et lutter contre le développement de l'habitat indigne sur le territoire.



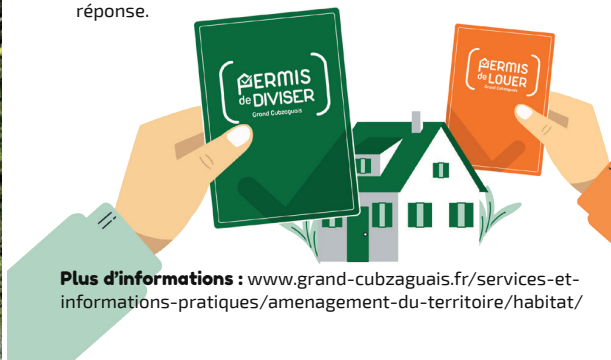
Un dispositif national

Ces dispositifs nationaux, « permis de louer » et « permis de diviser », permettent aux communes de contrôler l'état et la conformité des logements avant la mise en location, pour le premier dispositif, et avant la division en plusieurs logements, pour le second.

La commune peut refuser de mettre en location un logement pouvant mettre en danger la santé ou la sécurité de ses occupants, et imposer aux propriétaires de réaliser les travaux nécessaires pour rendre le logement conforme aux normes en vigueur. De la même manière, la commune peut refuser la division d'un logement en plusieurs, si les logements créés sont inadaptés. Ces deux dispositifs ont pour but de maîtriser la qualité du parc de logement du point de vue de plusieurs critères : volume des pièces, présence d'ouvertures, installation électrique, humidité et ventilation, état des équipements de chauffage, etc. À ce titre, la Communauté de Communes porte un service commun pour le compte des communes volontaires dans la mise en place du dispositif. Chaque commune n'est pas nécessairement concernée par les deux outils de lutte contre l'habitat indigne.

En pratique, comment ça fonctionne ?

Sur les communes concernées par le permis de diviser, lorsque vous êtes propriétaire d'un immeuble et que vous souhaitez le diviser en plusieurs logements, vous avez désormais obligation de déposer une demande de permis de diviser. Tandis que toute mise ou remise en location d'un logement doit être soumise à une autorisation préalable : le permis de louer. Dans chacun des cas, un formulaire est à adresser directement à la Mairie, accompagné de différentes pièces techniques. Le délai de traitement est de 15 jours à 1 mois pour obtenir une réponse.



Plus d'informations : www.grand-cubzaguais.fr/services-et-informations-pratiques/amenagement-du-territoire/habitat/

Le propriétaire-bailleur qui n'effectue pas de demande préalable ou ne tient pas compte des travaux à effectuer s'expose à de lourdes amendes (jusqu'à 15 000 €). Par ailleurs, dans le cas du permis de louer, aucune allocation logement (APL) ne pourra être versée ni au propriétaire ni au locataire.

Infos utiles



Suivez la vie de votre commune
sur le site internet de la mairie de tauriac
en flashant ce QR Code



▶ Scannez-moi !

Suivez la vie de votre commune
sur le site Facebook de la mairie de tauriac
en flashant ce QR Code



▶ Scannez-moi !



Attention, notre buraliste préféré
monsieur Comberton change
ses horaires.

**FERMETURE HEBDOMADAIRE
LE DIMANCHE APRÈS-MIDI
ET LE LUNDI**

Les nouveaux horaires seront :

Mardi : de 7:00 à 19:30
Mercredi : de 7:00 à 19:30
Jeudi : de 7:00 à 19:30
Vendredi : de 7:00 à 19:30
Samedi : de 8:00 à 19:30
Dimanche : de 8:00 à 13:00

LA POSTE DE TAURIAC

Nouveaux Horaires
du mardi au vendredi
8h30 à 12h30 et de 13h. à 16h30
Départ du courrier : 10h.

LA POSTE



Le Trait d'Union / Rédaction :
2, rue des écoles - 33710 Tauriac
Contact : commairietauriac@gmail.com
Directeur de publication : Roger Taris
Equipe rédactionnelle : commission communication
Bulletin municipal gratuit
tirage 620 exemplaires imprimé par nos soins.
Version consultable sur <https://mairiedetauriac.fr>
Ne pas jeter sur la voie publique

Le Trait d'Union N°64



Le Trait d'Union...